

Nouvelles des villes et cantons romands

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **20 (1973)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'état actuel de la protection civile en Suisse romande (III)

Nous poursuivons notre périple en terre romande, afin de donner une image aussi exacte que possible de l'état actuel de la protection civile dans les cantons d'expression française. En précisant une fois encore qu'il ne s'agit pas de faire des comparaisons d'un canton à l'autre, mais bien de savoir où nous en sommes les uns et les autres, puis ensuite d'établir un bilan global pour l'ensemble de la Romandie. Par ailleurs, l'ordre dans lequel nous avons effectué notre enquête n'a tenu qu'à des conditions de facilités rédactionnelles et c'est ainsi qu'après Fribourg, Genève et Vaud nous nous intéressons aujourd'hui à Neuchâtel et au Valais.

Canton de Neuchâtel

Là, c'est M. André Laubscher, chef de l'office cantonal, et ses proches collaborateurs qui nous apportent les éléments nécessaires à notre enquête. Une enquête que nous menons ici et là dans le même ordre, afin que nos lecteurs puissent s'y retrouver facilement d'un numéro à l'autre de «Protection civile».

Communes astreintes et OPL

Selon la terminologie actuelle, vingt-trois communes sont astreintes à mettre sur pied un organisme de protection local (OPL). Au cours de l'an dernier, trois nouveaux chefs locaux ont été désignés, à savoir MM. René Germanier (commune de Neuchâtel), Jacques Romanens (Colombier) et Willy Baumann (Corcelles). Les exercices annuels de deux jours se sont déroulés au centre d'instruction de Sugiez, et au centre régional du Locle.

Organismes de protection d'établissement

Etant donné le caractère industriel d'une bonne partie du canton de Neuchâtel, on compte 89 organismes de protection d'établissement (OPE), dont 12 d'entre eux ont des effectifs dépassant 500 personnes. Pour l'ensemble de ces organismes 107 chefs OPE et suppléants ont déjà été formés, alors que 292 hommes ont suivi les cours d'introduction dans les divers secteurs.

Instruction

Le corps des instructeurs est très important, soit 26 cantonaux et 131 communaux.

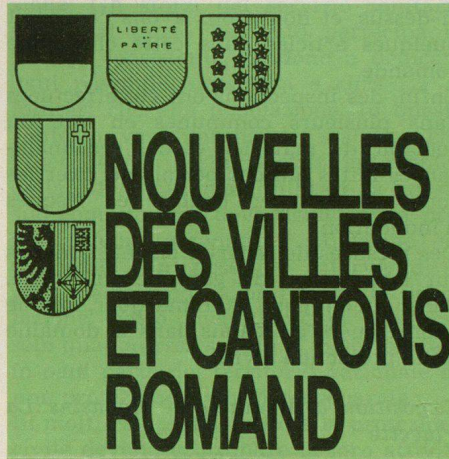
L'instruction a lieu au centre de Sugiez qui — comme on le sait —, est situé sur le territoire fribourgeois (qui devient de plus en plus saturé), et au centre régional du Locle. L'an dernier, 319 personnes ont été instruites dans ces deux centres, et dans les divers services actuels. A ce jour, et pour l'ensemble du canton, ce sont 3688 personnes qui ont suivi l'instruction de base, puis des cours de cadres pour certains d'entre-eux.

Constructions

Le nombre des abris privés va sans cesse en augmentant, de sorte qu'à

l'heure actuelle, 88 405 places peuvent être mises à disposition, ce qui représente le 52,27 % de la population totale du canton de Neuchâtel. Ce qui est un chiffre intéressant à noter dans l'optique de la «conception 1971», étant entendu qu'à court terme, et si l'on tient compte des projets de construction, quelque 31 000 nouvelles places abritées sont prévues.

Dans bien des communes les installations PC sont ou terminées ou en voie de construction, et particulièrement les



postes de commandement. On note aussi des postes sanitaires et des postes sanitaires de secours ainsi — naturellement — que le centre opératoire protégé de l'hôpital Pourtalès, de même que des PC, pour les OPE-Préfargier, Ebauches SA et hôpital Perreux...

Ainsi, et dans l'ensemble, la protection civile neuchâteloise présente un bilan positif. Et, pour compléter le tableau, le chef cantonal nous fait tenir quelques notes sur:

Rapport des chefs locaux

«Les chefs locaux du canton ont participé au premier rapport de l'année, qui a eu lieu au Château de Neuchâtel, le 28 mars 1973.

A cette occasion, les matières suivantes ont été traitées:

- rapport de gestion 1972
- directives particulières de l'Office fédéral de la protection civile, concernant l'organisation de rapports par tranches d'heures consécutives à l'échelon du canton, de la commune et de l'établissement, ainsi que les mesures d'économie en matière de protection civile
- les contrôles du personnel
- la mise sur pied
- les expériences faites dans le domaine de l'instruction et du recrutement des cadres
- les contrôles du matériel emmagasiné dans les communes
- la conception 1971.

C'est avec un réel intérêt que les chefs locaux ont participé aux travaux de

cette journée; leurs questions ont été nombreuses.

M. F. Glaus, sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile, a développé avec compétence et dynamisme la conception 1971. Ses auditeurs ont été favorablement impressionnés par la clarté de cet exposé et se sont déclarés enchantés d'avoir été enfin informés, et ceci d'une façon très précise, sur un sujet dont on a déjà tant parlé, mais sur un plan peut-être un peu trop général.»

Tenue des contrôles du personnel

«Pour donner suite aux directives de l'Office fédéral de la protection civile, le canton a organisé et dirigé, durant le mois de mars, de nombreux rapports de deux jours destinés à la formation de tous les responsables communaux de la tenue des contrôles du personnel astreint à la protection civile.

A cette occasion, le chef cantonal de la protection civile a donné à tous les participants une information approfondie sur l'état actuel de la protection civile dans le canton et sur les incidences de la prochaine mise en œuvre de la «Conception 1971», qui a été acceptée par les Chambres fédérales au début de l'an passé.

L'adjoint au chef cantonal de la protection civile, chargé de la direction de ces rapports, en a tiré les conclusions suivantes:

- En début de rapport, les mines des participants étaient quelque peu réservées par le fait que certains estimaient exagéré de consacrer deux jours à la matière en question, alors que les administrations communales sont déjà surchargées de travail. Toutefois, l'ambiance s'est rapidement détendue et chacun a pu constater que la durée prévue était judicieuse.
- Bien qu'ayant déjà acquis une certaine expérience dans ce domaine particulier, ceci dès 1965, les délégués communaux ont constaté, avec satisfaction, que les autorités fédérales avaient émis des prescriptions qui permettraient à toutes les communes de notre pays d'effectuer ce travail avec uniformité.
- Ces rapports ont permis de fructueux échanges de vues dans le cadre du secteur administratif de la protection civile entre les représentants de l'Office cantonal et ceux qui, dans les communes, sont «en première ligne», c'est-à-dire en contact direct avec les personnes astreintes.
- En résumé, le bilan de ces rapports peut être considéré comme positif. L'on est en droit d'attendre une nette amélioration de la tenue des contrôles de protection civile sur l'ensemble du territoire national.»

Canton du Valais

Nous en arrivons, à la fin de notre voyage en zig-zag, dans ce «Vieux-Pays» qui est cher à tous les Romands, pour beaucoup de raisons qu'il n'est pas

besoin de rappeler ici... mais qui entrent parfaitement dans cet immense concept de la protection civile telle que nous l'imaginons personnellement. Soit, un lieu où il fait bon vivre...

Voici donc ce que nous apprend M. Albert Tamarcaz, chef de l'Office cantonal, quant à l'état actuel de la PC:

Communes astreintes, OPL et corps indépendants SPG

Le nombre des organismes locaux est de 60, ce qui ne correspond pas exactement aux communes astreintes, car certaines de celles-ci sont groupées pour ne former qu'un OPL.

Par ailleurs, le canton du Valais possède 89 corps indépendants de sapeurs-pompiers de guerre, mis sur pied dans les communes qui actuellement n'ont pas l'obligation de constituer un OPL complet.

De tout ce que nous venons de voir en Suisse romande, il apparaît que seul le canton du Valais a d'ores et déjà attaché une réelle importance à ces formations.

Organismes de protection d'établissement

Indépendamment de tout ce qui touche aux usines hydro-électriques, et par conséquent à la protection des barrages et à l'alarme-eau, on compte un certain nombre d'OPE, soit 78 en tout. Certains d'entre eux appartiennent à la catégorie des grands OPE, ce qui pose certains problèmes.

Instruction

Là encore, le corps des instructeurs non professionnels est très fourni, ce qui s'explique par le nombre des cours à organiser. Des cours qui sur le plan cantonal ont lieu au centre d'instruction de Sierre et à Martigny, tandis que de nombreux autres sont mis sur pied dans les communes.

Quant aux exercices annuels de deux jours, ils se déroulent aussi sur le plan communal, et nous croyons savoir que les responsables ont tout lieu de se féliciter d'une telle formule, qui est aussi appliquée à Genève.

A ce jour, le nombre total des personnes instruites est de 4617, ce qui place le Valais à un fort bon rang dans ce domaine.

Constructions

En Valais, comme un peu partout ailleurs, le nombre des abris privés s'est accru très fortement ces dernières années, de sorte que le nombre des places abritées est à ce jour de 120 000 en tout.

Les installations PC ont suivi dans les communes de même que celles des OPE, mais il va de soi que de telles installations ne sont pas faciles à aménager dans toutes les communes astreintes. Partout où la chose a été possible, on note des postes de commandement, des postes sanitaires, postes sanitaires de secours, locaux d'attente et pour le matériel, un poste opératoire à Viège, et en construction à Sion un poste sanitaire de secours (avec 80 lits) et un centre de réparation.

Information et divers

Le chef de l'office cantonal nous rappelle que l'information se poursuit en collaboration avec l'OFPC, l'USPC et la commission romande d'information, comme aussi il nous redit le grand succès de l'exposition mise sur pied l'an dernier dans le cadre du Comptoir de Martigny et comportant un pavillon entièrement consacré à la «Sécurité et à la protection civile». Le «Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais» ayant édité à cette occasion un remarquable numéro spécial touchant tous les problèmes ci-dessus, et dont nous avons reproduit quelques articles dans cette chronique romande.

Enfin, des inspections ont été effectuées dans plusieurs communes en vue du contrôle du matériel, et des reconnaissances faites qui ont permis de fixer les zones à protéger contre les risques d'inondation.

Des mesures de sécurité ont été prévues sur le parcours du gazoduc du Rhône. Ainsi qu'on peut le remarquer, on ne chôme guère en Valais dans le domaine de la protection civile.

Exposition à Monthey — Magasins La Placette

Nouvelle preuve de ce que nous écrivons ci-dessus, les lignes que nous fait tenir M. Albert Tamarcaz au sujet d'une nouvelle exposition:

«L'exposition de Monthey, aux magasins La Placette, s'est déroulée du 23 février au 3 mars 1973.

Thème

1er volet:

la catastrophe

— 1 blessé est enfoui sous des décombres

— l'image de la guerre et des colonnes présentant les victimes militaires et civiles pendant les dernières guerres

2e volet:

la prévention

— les abris de protection civile

— l'organisation de la protection civile

3e volet:

l'intervention

— les moyens de la protection civile (matériel)

4e volet:

le sauvetage

— les soins aux blessés

Cette exposition se complétait par l'instruction:

Des instructeurs donnaient en permanence des cours de soins aux blessés et passaient des films; de plus, tous les jours les visiteurs étaient invités à travailler avec le seau-pompe et des extincteurs sur des feux réels.

L'ouverture de l'exposition a été assurée par Monsieur le Conseiller d'Etat Bender, chef du Département de justice et police qui, dans son allocution, a relevé les buts de la protection civile, ainsi que par M. Witschy, conseiller de la commune de Monthey et président de la Commission communale de protection civile.

Le soussigné de son côté a présenté l'exposition et M. Keller de la Direction de La Placette a souligné combien l'ef-

fort de la protection civile est apprécié, amenant ainsi les établissements à prendre conscience des problèmes de sécurité et des moyens de s'en protéger.»

A. Tamarcaz

Chef de l'office cantonal PC

«Mise sur pied» de la protection civile

Les chefs locaux des cantons romands ont participé à des rapports fédéraux tenus à Genève pour les Vaudois et les Genevois, à Sugiez pour les Fribourgeois et les Neuchâtelois et à Sierre pour les Valaisans. Et au cours de ces rapports d'une durée de deux jours, les intéressés ont examiné tous les problèmes se rapportant à la mise sur pied de la PC. Des problèmes pas faciles qui demandent un très gros travail préparatoire et qui ont été passés en revue sous la direction d'un chef de service OFPC, M. Fluckiger, lui-même chef local d'une commune bernoise. Ce qui a bien facilité les choses... Il va de soi que nous ne pouvons entrer dans les détails de tout ce qui constitue la mise sur pied de la PC, pour les raisons que l'on comprend, mais ce que l'on peut dire c'est que les conditions locales jouent un rôle prépondérant dans un tel domaine et que les divers exposés présentés doivent obliger les chefs locaux, et plus particulièrement leurs suppléants, à «réfléchir» à tout ce que comportent les opérations de mise sur pied de la PC.

Conférence des présidents de l'USPC

Les présidents des associations cantonales de l'USPC se sont réunis à Soleure, à l'occasion de leur conférence annuelle, sous la présidence de M. H. Bratschi, en l'absence de M. L. Schürmann retenu par ses occupations. Dire que les présidents, les Romands en particulier, ont été enchantés de cette réunion, serait trahir la vérité... car entendre pendant plusieurs heures des exposés fait exclusivement en langue allemande n'a rien d'affolant! Signalons que le directeur adjoint de l'OFPC, M. M. Keller — le directeur M. W. Koenig étant parmi les participants —, a traité de la nouvelle brochure sur l'agriculture et les radiations nucléaires dont nous reparlerons. Puis ce fut un essai sur les relations publiques et la PC... qui ne nous a guère appris grand-chose, la CRI ayant — comme dit récemment — mis au point tous les aspects de cette action. Par contre, les participants ont pris beaucoup d'intérêt à la visite des nouvelles installations de l'imprimerie Vogt-Schild SA et à la «naissance» du numéro de mars de la présente revue.

John Chevalier
président de la CRI